

Liffré 3 juillet 2017

Josselyne Theaudin , 2 rue Laënnec 35340 Liffré

Tel 02 99 68 55 38 jtheaudin@wanadoo.fr

Pour, Eau & Rivières de Bretagne

MCE, 48 Boulevard Magenta - 35000 Rennes

Tél. : 02.99.30.49.94

A l'attention de Madame Fabienne Bondon commissaire enquêteur dossier extension zone de stockage alimentaire de la base LIDL Beaugée, Liffré 35340.

Enquête publique

Pour joint 3 revues municipales (N° 119,120,121, de 2017) distribuées dans 100% des foyers et un extrait du PLU en révision dit schéma de proposition concernant le corridor écologique du 04.04.2017 et faisant partie d'un courrier du 16 juin de la mairie de Liffré à Josselyne Theaudin pour Eau et Rivière de Bretagne faisant réponse aux observations du registre d'enquête publique du PLU de Liffré clos le 19 mai 2017.

Liffréenne, je constate que la protection de l'environnement n'est pas totalement absente de la pensée de nos représentants, mais n'est **jamais** un préalable face des promesses d'emplois des entreprises et n'est pas non plus un souci majeur du monde économique local.

Le développement économique et en habitants est conditionné par la capacité de fournir de l'eau potable. Si Liffré met en valeur ses fontaines et ses étangs la commune ne produit plus depuis 2009 d'eau potable en raison de la fermeture de son captage historique installé au milieu du 20^{ème} siècle à Liffré. Compter uniquement sur les autres et sur l'interconnexion des réseaux fut un choix politique malheureux au début du 21^{ème} siècle, car le réchauffement climatique pose la question de l'avenir de l'eau potable en Bretagne et de la réouverture nécessaire des captages fermés pour cause de pollution et qu'il va falloir protéger drastiquement des pollutions diffuses.

Constater ce que la revue municipale " Liffréen magazine" retient comme informations est significatif de ce qui paraît important pour nos représentants. Le site internet peut compléter mais est loin d'être consulté par tout le monde, contrairement à la revue mise dans toutes les boîtes à lettres. Les affichages municipaux obligatoires sont difficiles à repérer et ne sont là que pour obéir à l'affichage dit obligatoire, pas pour informer.

Madame le commissaire enquêteur vous noterez que l'eau potable est un sujet absent de la revue municipale. Depuis février 2017 nous sommes en alerte sécheresse niveau 2/ 3 et la revue n'en parle pas, ne diffuse pas les arrêtés préfectoraux, nos élus comptent sur la presse pour faire le travail d'information.

La commune de Liffré est donc totalement dépendante pour l'eau potable depuis 2010 de fournisseurs extérieurs depuis la fermeture par l'Agence régionale de santé de son captage historique pour non mise en place de son périmètre de protection et constat de pollution diffuse agricole. Le Captage du Bas Champ Fleury n'a jamais tari, il était en mesure de fournir seul de l'eau pour 1000 foyers. Modernisé, protégé il aurait pu être plus efficace encore.

Les territoires cruciaux pour l'eau douce que sont **les bassins versants**, ne sont pas une préoccupation véritable et pas objet d'information publique à Liffré, malgré la loi Gemapi . Le réchauffement climatique va devoir être pris au sérieux avec ses imprévisibles sécheresses et

inondations. Liffré connaît des phénomènes d'inondations, par exemple l'Autoroute 84 a été inondée au moins 2 fois.

Si les communes ont théoriquement un rôle majeur pour la santé et l'environnement, les entreprises privées doivent aussi se sentir concerner et le cas LIDL est un bon exemple en raison de son activité liée à l'alimentaire, son enclavement et à son implantation géographique à Beaugée zone de passages entre deux massifs forestiers.

Les arrêtés sécheresse 2017 disent :

"obligation pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) de renseigner leur registre de prélèvement d'eau hebdomadaire et le cas échéant de mettre en œuvre les dispositions en cas de pénurie figurant dans leur arrêté d'autorisation d'exploiter". LIDL est dans un secteur forestier où se pose la question de l'eau en cas de feu.

Eau et Rivières de Bretagne attire votre attention sur :

1- Manque de précisions sur les conséquences de l'agrandissement sur les risques d'inondations en aval en raison de l'encaissement de la zone commerciale et économique de Beaugée . "Les terrils" de la SOTRAV, au nord, fragilisent le secteur en créant des masses pouvant se transformer en boue envahissant les zones humides voisines de LIDL et **la seule voie d'accès** à la plateforme logistique. Cette zone de Beaugée est difficile d'accès en cas d'incendies ou d'inondations

2- La réserve d'eau au dossier de l'enquête pour lutter contre les incendies, est certes réglementaire mais insuffisante en cas de sécheresse, ce qu'il faut anticiper avec le changement climatique.

Aujourd'hui l'eau potable est fournie par le Syndicat d'eau Syméval via 2 canalisations, celle venant de Chateaubourg et depuis 2 ans un petit volume est fourni via une bache sur le circuit dit de la Minette du Syndicat d'eau du bassin rennais (CEBR).

Mais en ce mois de juin 2017 l'Ille et Vilaine et les départements des Bassins versants de la Vilaine et du Couesnon sont en alerte sécheresse Niveau 2 voire niveau 3 si pas de pluies importantes dans les semaines à venir.

Nous en sommes déjà à l'autorisation de prélever pour l'eau potable **en dessous de l'étiage biologique** et les nappes phréatiques sont basses au point de ne **plus recharger le Couesnon**, d'où le **risque de fermeture de l'usine d'eau potable de la Mézières sur Couesnon** (Minette) pour manque d'eau dans les prochaines semaines. Les services sont en alerte, les Drains du Coglais n'étant à eux seuls pas totalement suffisants pour faire fonctionner l'usine de Mézières.

Un feu de forêt, un feu sur la zone économique de Beaugée contraignant les pompiers à utiliser en masse l'eau du service d'eau mettrait en péril en quelques heures les réserves d'eau pour la population et les usines agroalimentaires de Liffré.

Au document d'enquête publique LIDL devrait donc être ajouté, pour la bonne information du CODERST, **une étude plus approfondie sur les besoins des services de sécurité pompiers en cas de sécheresse ou d'inondation.**

3 - Avis environnemental préfectoral attire l'attention sur la rupture écologique entre les deux massifs forestiers. Le constat par Eau et Rivières est que l'agrandissement de LIDL cause une aggravation dissimulée entre les 2 massifs forestiers par non respect des engagements récents pris par la municipalité dans le PLU de Liffré en cours d'adoption (voir extrait lettre jointe).

- ❖ le schéma de proposition concernant le corridor écologique du **4.04.2017** extrait de la réponse le mairie à l'avis environnemental préfectoral qui met en évidence **3 zones de passage** a omis dans sa réponse d'avril dernier au préfet de dire que l'extension de LIDL fait disparaître 1 passage sur les 3, sans qu'il soit remplacé par un autre. Voir la flèche pointillée entre l'A84 et LIDL. l'extension de LDL se faisant justement sur ce secteur. La mairie ne peut nous dire qu'elle ne savait pas puisqu'elle a donné le permis de construire.

4- Notre soutien aux demandes notées dans l'avis environnemental préfectoral

Conclusion :

La situation géographique de LIDL **n'est pas propice à son agrandissement** en raison des conditions d'accès et l'aggravation de la rupture écologique qu'elle entraîne entre le massif forestier dit de Rennes et celui dit de Liffré -Sevailles. Les dessertes routières de la zone de Beaugée n'ont pas été pensées à l'origine pour la circulation de nombreux camions. On constate avec étonnement le nombre croissant des camions garés le long du CD 92 (route de Ercé) à la sortie de l'échangeur de l'A84.

Pour LIDL son **enclavement** et sa proximité avec une zone naturelle protégée et la Forêt ne sont pas propices à son agrandissement, voire même à se pérenniser pour longtemps à Liffré. Les promesses d'emplois supplémentaires permanents sur le site ne sont qu'une promesse. A la lecture du dossier d'impact le manque d'initiative de LIDL à compenser les destructions environnementales dans l'esprit de non rupture entre les deux massifs forestiers, pose problème.

Sans un dossier plus précis sur les risques d'inondations, sur l'eau potable et l'eau en cas d'incendie tenant compte de l'évolution climatique; sans la création d'une desserte mieux organisée par rapport à la proximité de l'échangeur de l'A84, sans une proposition pour laisser un passage libre, non clos encourageant le passage pour les gros animaux de la forêt, **Eau et Rivières de Bretagne émet un avis très très réservé sur l'agrandissement. Il pourrait être défavorable sans modification du dossier de LIDL .**

Eau et Rivières ne nie pas l'intérêt d'un nombre d'emplois annoncés par LIDL, mais rien ne les assure comme pérennes.

Josselyne Théaudin

Déléguée Eau et Rivières de Bretagne à la Commission consultative Eau du bassin rennais (CCSLP)
Déléguée Eau et Rivières de Bretagne au Comité sécheresse 35